



Par courriel : Secrétariat@regie-energie.qc.ca

Le 10 janvier 2020

Régie de l'énergie

a/s Me Véronique Dubois
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2e étage, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier : R-4008-2017

**Énergir - Demande concernant la mise en place de mesures
relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable
N/D : MB20-102**

Objet : Planification de l'audience

Chère consœur,

Le soussigné a été mandaté par le GRAME pour le représenter à l'audience dans le dossier mentionné en rubrique, mais uniquement pour la période du 17 au 20 janvier 2020 inclusivement, le soussigné étant malheureusement indisponible aux autres dates. Nous vous saurions gré de nous accorder les accès nécessaires au SDÉ en conséquence. Le GRAME prendra les mesures nécessaires pour sa représentation à l'audience pour la période du 14 au 16 janvier 2020 inclusivement.

Cela étant, par la présente, le GRAME soumet ici les informations relatives à la planification de l'audience du 14 au 20 janvier 2020.

Michel Bélanger Avocats inc.
454, Laurier Est, Montréal (Québec) H2J 1E7
Téléphone : 514-991-9005 Télécopieur : 514-844-7009
belangeravocats.ca

En effet, le GRAME me demande de vous informer que le temps prévu pour l'adoption et la présentation de la preuve du GRAME est de 30 minutes.

Les témoins du GRAME sont Monsieur Jonathan Théorêt et Madame Nicole Moreau, analystes interne et externe respectivement.

Le temps prévu pour le contre-interrogatoire des témoins d'Énergir est de 30 minutes.

Enfin, le temps prévu pour l'argumentation du GRAME par le soussigné est de 15 minutes.

Croyant le tout conforme, je vous prie de recevoir, chère consœur, mes salutations les plus distinguées.



Marc Bishai, avocat

p.j.

c.c. Me Philip Thibodeau
(philip.thibodeau@energir.com / dossiers.reglementaires@energir.com)